

RAPPORT N°12 : TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ABATTOIR INTERCOMMUNAL D'AMBERT – DEMANDE DE DETR, DSIL, ET FONDS VERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec l'entreprise AgroProcess en octobre dernier. Depuis, les travaux nécessaires à la mise aux normes de l'abattoir se sont précisés ; ils concerneront la chaîne porcs, la bouverie, les vestiaires et l'atelier de découpe. Les travaux sont urgents et débuteront au plus vite dans le courant 2023.

L'attention a été portée sur la problématique de la production de froid (chambres froides) et les fortes consommations d'énergies qu'elle induit. Le changement des équipements et la récupération de chaleur associée permettrait, dans le contexte actuel de flambée des prix de l'énergie, un retour sur investissement rapide.

Monsieur le Président propose de solliciter dès à présent une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fonds Vert.

Travaux de rénovation de l'abattoir intercommunal d'Ambert				
DEPENSES HT		RECETTES		
Travaux	770 620 €	Aides publiques	756 176 €	80,00%
<i>Bouverie</i>	203 900 €	<i>DETR (fiche n°2 "bâtiments communaux")</i>	150 000 €	15,87 %
<i>Réaménagement intérieur abattoir</i>	84 000 €	<i>DSIL</i>	344 016 €	36,40 %
<i>Vestiaires</i>	101 300 €	<i>Fonds Vert (80% du froid ?)</i>	262 160 €	27,74 %
<i>Divers et imprévus</i>	38 920 €	Autofinancement	189 044 €	20,00 %
<i>Rénovation atelier de découpe</i>	52 500 €	Autres : CEE	A définir ultérieurement	
<i>Renouvellement des équipements froid, récupération de chaleur</i>	290 000 €			
Équipements abattoir	65 400 €			
<i>Matériel divers donc équipement chaîne porcs</i>	65 400 €			
Maitrise d'œuvre	109 200 €			
<i>Mission maîtrise d'œuvre</i>	61 500 €			
<i>Études complémentaires</i>	10 000 €			
<i>Ingénierie froid</i>	37 700 €			
TOTAL Travaux + Maitrise d'œuvre	945 220 €	TOTAL Financements	945 220 €	100,00%

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- de valider le plan de financement tel que décrit ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Président à déposer les dossiers de demande de subvention DETR, DSIL, FONDS VERT ;
- de charger M. le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.